

29.10.2015 – 07:45 Uhr

bonus.ch sur les décomptes de primes-maladie 2016 : la facture risque d'être bien plus salée qu'annoncé*Lausanne (ots) -*

Les assurés ont déjà reçu ou vont recevoir leur décompte de primes-maladie pour 2016. Par rapport à l'annonce de 4% de hausse des primes-maladie communiquée par l'OFSP qui ne tient compte que d'un certain type de profil, il faut s'attendre à quelques coups de théâtre. Les familles, en particulier, seront les ménages qui cumuleront le plus d'augmentation étant donné la diversité des âges et des franchises.

Il y a un mois, tout le monde a retenu que la hausse des primes-maladie serait de 4%. Pourtant, sur plus de 210'000 primes-maladie pour 2016, 70% vont subir une hausse de plus de 4%. Et c'est même 30% des primes qui grimperont de plus de 8%. Certains assurés doivent même s'attendre à des extrêmes : les primes peuvent varier de -25% à +40% !

Suite à ce constat, le site comparateur bonus.ch a mené une étude sur la différence entre les primes les plus chères et les moins chères ainsi que sur les économies potentielles. Pour simplifier cela, les résultats des différences de primes pour l'ensemble des cantons sont présentés sous forme de trois profils distincts : une famille, un couple de retraités et une étudiante.

En analysant les primes les plus basses et les primes les plus hautes par canton sur la base de ces profils, on relève qu'une famille de 4 personnes, assurée dans le canton de Genève avec la prime la plus haute et, pour ses composants, des franchises de 300/2500/0 et 500, devra payer, au total, 2249.90 CHF par mois. En revanche, dans le cas où la famille change de caisse-maladie pour la prime la moins chère, elle ne devra déboursier "que" 1058 CHF par mois, soit une économie annuelle maximale de 14302.80 CHF. Bien qu'il s'agisse d'extrêmes dans ce cas, il faut relever tout de même une économie potentielle moyenne de 7151.40 CHF.

Les assurés ont tout intérêt à ne pas rester inactifs face à une hausse de primes, même quand celle-ci s'annonce modérée : trop d'assurés hésitent à franchir le pas alors que le catalogue des prestations est prescrit par la loi et identique pour tous les assureurs !

Avec l'aide d'un comparateur en ligne, comparer, étudier sa situation personnelle et découvrir son potentiel d'économies ne prend que quelques minutes. Sur bonus.ch, les consommateurs peuvent, gratuitement, faire des demandes d'offre via le comparatif mis à leur disposition et recevoir leur offre dans les 5 minutes qui suivent. Ils ont également à leur disposition des conseils et astuces pour économiser, des modèles de lettres de résiliation et bien d'autres prestations encore.

Analyse détaillée et tableaux par canton : http://www.bonus.ch/RDP-20151029_FR.pdf

Rubrique assurance-maladie sur bonus.ch et primes 2016 : <http://www.bonus.ch/zrU1TW7.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA

Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
[ducret\(a\)bonus.ch](mailto:ducret(a)bonus.ch)